

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
 trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

Politique, Littéraire, Agricole et Commercial

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance
 Annonces... 25 c. la ligne
 Réclamations... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
 M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	3 » 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 28 Décembre 1875

Grande séance à Versailles, vendredi dernier 24 décembre.

La question de la législation sur la presse et la question de l'état de siège sont arrivées en discussion. On sait qu'un projet de loi, soumettant la levée de l'état de siège à l'adoption préalable d'une nouvelle loi sur la presse, a été présenté par le Gouvernement. On sait également que la commission parlementaire, chargée d'examiner ce projet, et composée en majorité de députés de la gauche, a demandé qu'on écartât toutes les dispositions relatives à la presse, et qu'on se contentât de lever l'état de siège.

Dès le début de la séance de vendredi, le rapporteur de la commission, M. Albert Grévy, a expliqué que la commission demandait la disjonction de ces deux questions et la priorité en faveur de la seconde, tandis que le gouvernement maintenait que le débat devait porter sur l'une et sur l'autre à la fois, et qu'elles devaient se résoudre en même temps l'une par l'autre par un vote unique.

L'Assemblée a repoussé le système de la commission et adopté le système du gouvernement par 376 voix contre 303 sur 679 votants.

Le ministère a présenté sa loi sur la presse comme la rançon de l'état de siège. Il était dans son droit en demandant à l'Assemblée de ne pas séparer ces deux questions, liées l'une à l'autre dans sa pensée. Il était dans la vérité en voulant qu'il y eût une discussion d'ensemble sur son projet.

L'Assemblée n'en restera pas moins ensuite maîtresse de repousser la loi sur la presse, si elle la juge inutile, et de voter néanmoins la levée de l'état de siège.

Un discours de M. Buffet, qui a contribué pour une grande part au vote de l'Assemblée, a été, comme on le pense bien, l'événement de la séance. M. Buffet, à propos de la question de forme et de procédure qui était seule en litige, a élevé le débat à une très grande hauteur et a exposé le programme politique électoral du gouvernement.

Ce programme, on peut le résumer ainsi :

- Ni drapeau rouge,
- Ni drapeau blanc,
- Ni Empire.

Union conservatrice entre les hommes qui repoussent les solutions exclusives, et qui veulent le maintien de la Constitution, quelque soit leur passé.

Les journaux de la gauche trouvent que M. Buffet n'a pas été assez net contre les adversaires de la république. Nous ferons remarquer sim-

plement que ces journaux nous paraissent avoir mal lu la déclaration nettement dirigée contre le parti bonapartiste par M. Buffet, et d'après laquelle la France doit se défaire et s'éloigner des empiriques qui provoquent au désordre afin que la nation affolée de terreur acclame une dictature.

Une note officieuse de l'agence Havas annonce que dans la soirée même de vendredi, et après avoir lu le compte-rendu de la séance, M. le maréchal Président de la République a écrit à M. le vice-président du conseil pour lui témoigner sa satisfaction du discours qu'il venait de prononcer et le féliciter d'avoir si nettement défini les vrais conservateurs, auxquels le gouvernement fait appel, qui, en se préoccupant des intérêts de la France, maintiendront l'union dans les nouvelles Chambres. M. le Maréchal exprime la confiance que la majorité des électeurs comprendra ces sentiments et s'y associera.

Nous reproduisons la partie du discours de M. Buffet, dans laquelle il repousse de l'union conservatrice les membres de l'extrême-gauche, qui aspirent à réviser le plus vite possible la constitution, et les membres de l'extrême droite et du parti bonapartiste qui considèrent le vote de la constitution du 25 février comme un acte coupable. On verra avec quelle ironie M. Buffet a parlé du concours prêté à l'élection des sénateurs les plus avancés par le parti bonapartiste... qui n'a pas été gratifié d'une seule nomination.

Notre proposition rencontre deux sortes d'adversaires : Il y a d'abord ceux qui se présentent comme les partisans les plus décidés et les plus absolus des libertés publiques.

J'ai répondu déjà à ceux-là.

Mais cet état de siège que vous maintenez, disent les autres, est contraire au succès de la politique conservatrice. Il endort le pays, il le trompe, il lui donne une fausse sécurité, il l'empêche de connaître toute l'étendue du danger qui le menace. (Rum. à gauche); il favorise la modération feinte et fausse, il favorise la discipline que les plus habiles cherchent à imposer à la partie la plus violente de leur parti. Ecartez au contraire l'état de siège, ne votez aucune loi sur la presse, car celle qui existe aujourd'hui, avec la juridiction, c'est la liberté illimitée. Alors tous les excès, toutes les violences pourront se produire sans restriction, toutes les plaies seront à découvert, tous les modérés et les faux modérés seront démasqués... (Très bien ! à droite), et le pays éclairé, réagira avec la dernière énergie contre ces excès.

Eh bien, cette politique, qui se propose de faire sortir intentionnellement le bien de l'excès du mal, n'est pas la nôtre. (Bravos et applaudissements à droite). Malgré son habileté apparente, nous l'estimons essentiellement dangereuse. Oui sans doute, j'ai signalé plusieurs fois à cette tribune — et je ne rétracte aucune de mes paroles, — le danger social. Oui, je veux, je désire que le pays en ait conscience et qu'il sache que ce danger ne peut être prévenu qu'à la condition qu'il ne s'abandonnera pas lui-

même et qu'il ne sera pas abandonné par le gouvernement qui dirige ses affaires. (Très bien ! très bien et applaudissements à droite), mais j'estime que grâce à ce concours de nos efforts et des siens le péril pourra être conjuré.

Mais, si je tiens à ce que le pays ne se fasse pas illusion sur le péril, je suis loin de désirer que, affolé de terreur, en quelque sorte... (Exclamations à gauche).

M. le président. — Messieurs, veuillez garder le silence. Si de nouvelles interruptions se produisent je serais forcé de rappeler les interrupteurs à l'ordre.

M. le vice-président du conseil. — Je dis, messieurs (et les interruptions constantes m'obligent à me répéter), que je ne désire point que le pays se fasse illusion sur le danger qu'il pourrait courir, s'il s'abandonnait lui-même, mais je ne désire certes pas, et aucun bon citoyen ne peut désirer que le pays soit, par les excès, par les violences auxquels il assisterait et dont il verrait son gouvernement être le spectateur désarmé et impuissant, soit, dis-je, comme affolé de terreur, et qu'il n'en vienne à croire qu'il n'a d'autre ressource pour la protection de sa prospérité, de sa tranquillité que dans l'abdication de tous ses droits, et dans l'appel à une dictature, à un gouvernement sans contrôle. (Très-bien ! très bien à droite).

Je crois, messieurs, que pour que le pays traverse heureusement cette crise électorale qui ne peut se produire, je le reconnais, sans une certaine agitation, pour qu'il puisse la traverser néanmoins avec sang froid, en se sentant en pleine possession de soi-même, et en sentant aussi que de lui et de son gouvernement, qui ne lui fera pas défaut, dépend son avenir, je dis que pour que le pays ait ce sentiment, il faut qu'il ait avec la connaissance du péril, la double conviction que son gouvernement est suffisamment armé et fermement décidé à se servir de ses armes.

Cela cependant ne suffit pas encore. Il faut que le pays, lui aussi, fasse des efforts courageux, énergiques et que tous les honnêtes gens s'unissent ensemble pour les faire. (Réclamations à gauche. — Ouil très bien, à droite).

Je fais donc plus que jamais appel aujourd'hui à l'union conservatrice. (Rires à gauche), oui, à l'union conservatrice.

M. Jules Favre. Et monarchique.

M. le vice-président du conseil. J'entends l'honorable M. Jules Favre ajouter : « et monarchique ! » Craignez-vous que nous ne soyons pas assez scrupuleux sur les conditions de cette union ? (Rires et applaudissements à droite).

M. Jules Favre. Je crains que vous trahissiez la République, voilà ma crainte !

M. le vice-président du conseil. Craignez-vous que nous admettions dans cette union... Une voix à gauche... bonapartiste !

M. le vice-président du conseil. J'entends ajouter : bonapartiste ! Je vais y arriver.

Craignez-vous que nous admettions dans cette union ceux qui diraient que le jour de la révision, sera pour eux le jour de la délivrance — ... ce n'est pas de ce côté (la droite) qu'il s'agit, — et qui font par conséquent de la Constitution une prison dans laquelle à l'heure actuelle, ils se trouvent peut-être moins mal à l'aise ?

Voix à gauche, Quels sont-ils ? Combien sont ils ?

M. le président. Laissez l'orateur continuer sa discussion.

M. le vice-président du conseil. Craignez-vous que nous admettions dans l'union conservatrice ceux qui disent et qui impriment, qui ont imprimé il y a quelques jours, que le vote de la Constitution, le vote du 25 février, était un acte coupable ? (Chuchotement à gauche).

Si à l'égard de cette partie de vos alliés... (Rires à droite), vous vous croyez quittes, craignez-vous que nous ajoutions encore au tribut de votre reconnaissance ?

Vous avez eu d'autres alliés qui vous ont tout donné et qui personnellement n'ont rien reçu. (Interruptions à gauche. — Nouveaux rires à droite). Craignez-vous que nous acquitions à votre décharge, nous qui ne sommes dans aucune mesure leur obligé. (Exclamations à gauche. — Rires et applaudissements au centre et à droite).

Un membre à gauche. Vous êtes leur protecteur !

M. le vice-président du conseil... La dette de reconnaissance que vous avez contractée ?

Je sais que la reconnaissance est un poids léger pour les cœurs bien placés. (Sourires à droite). Cependant elle ne leur permet pas de se plaindre qu'on fasse un peu de bien à ceux dont ils en ont tant reçu. (Rires d'assentiment à droite).

L'union conservatrice à laquelle nous faisons appel est celle-ci : il n'est pas en notre pouvoir, il n'est pas en votre pouvoir il n'est au pouvoir de personne de supprimer l'histoire contemporaine ; on ne peut pas empêcher que quatre ou cinq gouvernements ne se soient succédés en France pendant la génération actuelle. Tout le pays conservateur, à un certain nombre d'exceptions près, a adhéré successivement à ces divers gouvernements et les a soutenus, parce que si tous ont fait des fautes, tous ont rendu des services. Le pays a adhéré successivement, expressément, librement...

Ce que nous demandons le voici : la Constitution est faite elle est la loi du pays. (Mouvements divers). C'est dans les institutions créées par cette Constitution que les principes, que la politique que les intérêts peuvent et doivent être défendus. Et alors, nous demandons à des hommes qui, malgré la diversité de leur origine, croient que ce qu'il y a aujourd'hui de plus pressant, de plus patriotique, de plus utile à faire pour le pays, pour la France, qui vient de traverser de si cruelles épreuves, ce n'est pas d'agiter sans cesse devant elle des drapeaux divers, des systèmes contraires d'organisation politique ou des projets de révision d'une constitution qui n'a pas encore subi l'épreuve de l'expérience ; nous demandons à ces hommes qui sont d'accord, au fond sur la conduite à tenir, sur les conseils qu'ils donneraient au gouvernement s'ils avaient aujourd'hui celui de leur prédilection, nous leur demandons de ne se préoccuper que de la meilleure politique à suivre, des meilleures lois à faire, pour la reconstitution du pays, la réorganisation de ses forces et de la préservation sociale; nous leur demandons de ne penser qu'à faire obstacle à ces programmes anti-sociaux que nous avons vu se produire ailleurs, et à opposer, tous ensemble, une digue à ces programmes, à les rendre non seulement inopportuns aujourd'hui, mais toujours inopportuns, car ils seront toujours mauvais, toujours dangereux. (Applaudissements à droite).

Voilà le programme de l'union conservatrice. Mais pour que cette politique conservatrice triomphe, il faut comme je le disais tout à l'heure, que le pays ne s'abandonne pas lui-même, (Mouvements divers). Il faut qu'il ne croie pas que son Gouvernement peut, à lui seul, le sauver. Oui, sans doute, ce gouvernement a à sa tête, aujourd'hui un homme dont le dévouement la fermeté, l'abnégation, le courage, répondront toujours à l'attente du pays. (Très-bien). Mais pour rendre possible au chef de l'Etat, la tâche qui lui a été confiée, il faut que le pays lui envoie, dans les deux chambres qu'il va former, des hommes disposés à joindre leurs efforts aux siens, à soutenir avec lui la politique d'ordre, de défense sociale et de paix. (Applaudissements à droite).

Chronique locale

CONSEQUENCES DÉPLORABLES

de l'abolition de l'exercice des bouilleurs de cru, pour

LES VITICULTEURS DU LOT

Ennemis déclarés de toutes les questions et de toutes les polémiques personnelles, nous nous étions abstenus de faire connaître les votes des députés du Lot en ce qui concerne l'abolition de l'exercice des bouilleurs de cru. Nous nous étions bornés à indiquer les fâcheuses conséquences de cette abolition pour les viticulteurs de notre département. Le *Courrier du Lot* vient de nous mettre tout à fait à l'aise, en félicitant MM. le comte Murat et de Valon d'avoir voté l'amendement de M. Ganivet, député impérialiste comme eux.

C'est l'adoption de cet amendement qui permet dès aujourd'hui à nos concurrents de l'Hérault et de quatre autres départements, de convertir en alcool, c'est-à-dire dans la langue méridionale en *aig-ordent*, une partie de leurs vins pour rendre l'autre partie potable et susceptible de voyager, et cela sans payer aucun droit, au lieu de payer comme précédemment un droit de 156 fr. 25 c. par hectolitre !!

Si MM. le comte Murat et de Valon ont eu raison de se prononcer en faveur de leur collègue bonapartiste, M. Ganivet, nos autres députés, MM. Pagès Duport, de Lamberterie et Léopold Limayrac auraient donc eu tort de vouloir maintenir l'exercice des bouilleurs de cru. C'est le contraire qui est vrai, absolument vrai. On ne trompera pas là-dessus le paysan le moins instruit, le vigneron le plus modeste de la côte du Lot.

M. Pagès Duport et son collègue de Marmande, M. Faye, ont eu mille fois raison de se plaindre de l'abolition de l'exercice, en disant que les intérêts des populations véritablement vinicoles allaient être gravement atteints. Et quant à M. Pagès Duport, il a été surtout bien inspiré, quand il a déclaré à la majorité de l'Assemblée qu'elle s'était trompée, et quand il a exprimé hautement le vœu que la prochaine Chambre des députés et le prochain Sénat reviennent sur une résolution qui profite uniquement à la fausse viticulture, c'est-à-dire à cette viticulture qui, produisant des vins détestables, incapables d'entrer dans le commerce, les y fera entrer maintenant en les travaillant et en les manipulant, à l'aide de la suppression des droits sur l'alcool fabriqué à domicile.

Nous ne pouvons pas permettre au *Courrier du Lot* de dénaturer la conduite de nos amis; nous ne lui permettrons pas de dire, sans le dénoncer à l'indignation de tous les cultivateurs de la vigne dans le Lot, que MM. le comte Murat et de Valon ont défendu les intérêts de leurs électeurs, tandis que nos autres députés les auraient méconnus. Nous voulions encore une fois garder le silence sur les noms propres et sur les votes; mais l'audace de la feuille bonapartiste nous oblige à parler, et à faire la part légitime de chacun. Nous pensions que MM. le comte Murat et de Valon s'étaient tout simplement trompés, et nous nous taisions; mais puisqu'on les félicite, on ne sera pas surpris que nous constatons qu'ils ont adopté une mesure législative déplorable pour notre contrée.

Rien n'est changé à l'exercice en ce qui concerne le Lot. Sur mille barriques, nos viticulteurs n'en distillent pas une seule pour la convertir en alcool. Par conséquent, la loi sur l'exercice des bouilleurs de cru ne nous gênait aucunement. Nous continuerons à payer tous les droits sur les vins, à subir l'exercice sur les vins; il ne nous sera pas fait grâce d'un centime d'impôt et d'une heure de surveillance de la part des employés; mais en revanche à Montpellier, à Béziers, à Pézenas, etc., etc., ceux qui fabri-

quaient chez eux l'alcool pour transformer leurs détestables vins, pourront se livrer à ce beau travail sans être inquiété par aucun employé, librement, au grand jour, et sans payer le moindre droit. Ils referont ainsi leurs vins qu'ils ne pouvaient pas vendre à l'état naturel. N'est-il pas évident qu'un grand nombre de commerçants, habitués à venir chercher sur la côte du Lot des vins généreux et qui naturellement avaient tout l'alcool nécessaire, iront se fournir dans l'Hérault où l'abondance extrême permet un bon marché qui nous sera fatal ?

Savez-vous ce que produit une hectare de vigne (deux quarterées) dans l'Hérault? 60 à 70 barriques en moyenne. Et dans le Lot combien produit une hectare? 4 à 20 barriques. La propriété dans l'Hérault vaut, sur certains points, huit ou dix fois plus qu'elle ne valait il y a vingt-cinq ans, parce que tout a été planté. La propriété chez nous, au contraire, n'a subi que l'augmentation moyenne qui s'est manifestée partout ailleurs. En vérité, devant ces chiffres qui sont absolument authentiques, est-il possible d'accorder de nouvelles faveurs à l'Hérault et aux départements voisins, et cela au détriment de ces courageux et laborieux paysans de nos campagnes qui disputent un peu de terre au rocher pour y planter un cep de vigne ?

C'est là ce que le *Courrier du Lot* appelle l'*affranchissement de la propriété*. Oui, affranchissement pour l'Hérault et les départements voisins; mais l'*appauvrissement* pour le Lot. On en aura hélas! la preuve convaincante quand les propriétaires de l'Hérault auront eu le temps d'organiser leurs distilleries, à moins que l'appel adressé au prochain Sénat et à la prochaine Chambre des députés par M. Pagès Duport ne soit entendu.

Il résulte des renseignements recueillis au ministère des finances que la perte, que le Trésor Public subira par suite de l'abolition de la loi sur les bouilleurs de cru, atteindra le chiffre de trente-cinq millions. Quel équivalent trouvera-t-on pour équilibrer le budget?..... Plaise à Dieu que la propriété ne paye pas la faute commise!

MAIRIE DE CAHORS.

Le Public est prévenu que la foire de Cahors aura lieu le **lundi 3 janvier 1876**.

M. le maréchal Canrobert a adressé la lettre suivante à M. Haentjens, député de la Sarthe :

Paris, le 23 décembre 1875.

Mon cher député,

Je n'ai pas la prétention de poser ma candidature au Sénat; mais votre parole si autorisée dans la Sarthe m'annonçant qu'un grand nombre d'électeurs de votre beau département ont eu la pensée de porter sur moi leurs votes, mon devoir ne me permet pas de me soustraire à cette haute marque d'une confiance qui ne peut qu'honorer un serviteur dévoué de la France.

Je saisis cette occasion, mon cher député, pour vous offrir l'expression de mes sentiments les plus distingués et bien sincèrement dévoués.

Maréchal CANROBERT.

En présence de cette lettre, la candidature de M. le Maréchal Canrobert dans le Lot nous paraît improbable. Il est clair que les Bonapartistes cherchent à s'emparer du nom de l'illustre Maréchal pour tenter une démonstration en faveur de l'Empire; mais il est clair également que le plus grand nombre des électeurs sénatoriaux du Lot n'accepterait pas une candidature, si haute qu'elle soit, posée devant eux dans de telles conditions.

La condamnée Sophie Gautié est toujours à la prison de Cahors. A l'heure où nous écrivons, on ne sait rien encore du recours en grâce. Toutes sortes de bruits faux circulent; il est bon que les journaux les démentent au lieu de les propager.

Le *Journal de Paris* croit pouvoir affirmer qu'on prépare au ministère de l'intérieur un

mouvement qui tiendrait à déplacer toutes les brigades de la gendarmerie départementale et à envoyer chacune d'elles, avant les élections générales, dans un département éloigné de celui où elles ont exercé jusqu'ici leurs fonctions.

Le ministère de l'intérieur, en faisant procéder à ces mutations, aurait pour but d'empêcher que les brigadiers et leurs hommes pussent mettre au service des candidats au Sénat et au Corps législatif les influences locales qu'ils ont pu acquérir sur les populations au milieu desquelles ils ont séjourné pendant plusieurs années.

M. Buffet, ministre de l'intérieur, vient de faire prévenir les personnes qui croiraient avoir des droits aux prix fondés par Montyon pour récompenser les actes éclatants de vertu et de dévouement, et qui sont distribués chaque année, ainsi qu'on le sait, par les soins de l'Académie française, qu'elles devront adresser à leurs préfetures respectives, avant le 31 décembre courant, une demande mentionnant les faits invoqués pour l'obtention des prix de vertu à décerner en 1876.

Il est nécessaire que ces demandes soient appuyées des certificats authentiques délivrés par les autorités locales ou par des personnes notables, et que la signature des témoins soit légalisée par le maire de la commune où les pétitionnaires résident.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 6 au 11 décembre 1875.

Mathématiques élémentaires.

Version latine. — 1 Rochette. — 2 Vioussens.

Instr. religieuse. — 1 Rochette. — 2 Moles.

Mathématiques préparatoires.

Géographie. — 1 Poujade. — 2 Souques.

Instr. religieuse. — 1 Souques. — 2 Desbans.

Philosophie.

Dissert. française. — 1 Pruniéras. — 2 Cavalié.

Instr. religieuse. — 1 Tillol. — 2 De Vallon.

Rhétorique.

Discours latin. — 1 Pradel. — 2 Cantarel.

Instr. religieuse. — 1 Pradel. — 2 Girardeau.

Seconde.

Version latine. — 1 Foissac. — 2 Dubreil.

Instr. religieuse. — 1 Grépon. — 2 Castagné.

Troisième.

Géographie. — 1 Valat. — 2 Barriétis.

Quatrième.

Thème grec. — 1 Barbier. — 2 Delpech.

Cinquième.

Thème latin. — 2 Gatorze. — 2 Gayet.

Sixième.

Version latine. — 1 Appert. — 2 Tinel.

Ecriture. — 1 Grégoire. — 2 Tinel.

Septième.

Version latine. — 1 Grenal. — 2 Appert.

Ecriture. — 1 Mercier. — 2 Duc.

Huitième.

Orthographe. — 1 Arbouys. — 2 Pruniéras.

Ecriture. — 1 Pouzet. — 2 Delpérier.

Enseignement spécial. — Troisième année.

Morale. — 1 Alliet.

Deuxième année.

Orthographe. — 1 Juriewiez. — 2 Lherm.

Ecriture. — 1 Galtié. — 2 Soulié.

Première année.

Mathém. — 1 Cosse. — 2 Lafargue.

Ecriture. — 1 Mouréze. — 2 Lacrouz.

Année préparatoire.

Ecriture. — 1 Mention. — 2 Vésines.

Classe primaire. — Première division.

Calcul. — 1 Labro. — 2 Laur.

Deuxième division.

id. — 1 Bénech (Ernest). — 2 Gaston.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

Pour la chronique locale A. Layton.

Chronique religieuse

La Fête de Noël a ramené le touchant anniversaire de la venue sur la Terre du Divin Rédempteur. Dans les Eglises et Chapelles de Cahors, les offices de la nuit et du jour ont été célébrés avec une splendide solennité. Les habitants de la ville y ont pris part avec un pieux empressement.

La Cathédrale offrait surtout un caractère frappant de grandeur majestueuse, par l'éclat des illuminations, la pompe des cérémonies, les harmonies du chant, le nombre et le recueillement des assistants. Monseigneur l'Evêque a officié pontificalement à la Messe et à Vêpres.

M. l'abbé Garachon a dignement couronné sa prédication de l'Avent, en prononçant un beau et éloquent sermon sur la naissance du Sauveur

du Monde et sur les grands enseignements qu'elle donne.

Par décision de Mgr l'Evêque, M. l'abbé Véry curé de Lunegarde a été nommé curé de Bagnac

On nous annonce que par décision de Mgr l'Evêque de Clermont et par décret de M. le Président de la République, M. l'abbé Garachon a été nommé curé de Maringues, chef-lieu de canton, patrie de Mgr l'Evêque de Cahors.

Les journaux d'Albi annoncent que Mgr Lyonnet, qui avait été frappé d'une attaque, lundi dernier, chez M. le trésorier-payeur du Tarn, est mort vendredi matin, à 11 heures.

Ce prélat était né à Saint-Etienne, en 1801. Les obsèques de Mgr l'archevêque d'Albi auront lieu mercredi prochain, 29 décembre.

Mgr Grimardias est parti ce matin pour assister aux funérailles de Mgr l'archevêque d'Albi.

Les feuilles religieuses viennent de reproduire un bref du pape à M. le comte de Villermont et autres honorables membres des Cercles catholiques d'ouvriers.

Pie IX loue et bénit cette œuvre, et il tient pour certain que la France ne peut manquer d'en recueillir des fruits aussi salutaires qu'abondants.

Les journaux de la libre-pensée s'émourent, il y a quelque temps, et de la fondation des Cercles catholiques d'ouvriers et de la personnalité de leur jeune organisateur, M. le capitaine de Mun. Ils crièrent immédiatement au danger et s'efforcèrent de leur mieux de montrer aux gouvernants qu'il y avait là un grand péril politique. Ils allèrent même jusqu'à appeler les sévérités du pouvoir sur les cercles naissants.

Presque tout le monde aujourd'hui connaît cette œuvre éminente entre toutes, qui, bien qu'à son début, compte nombreuses fondations à Paris et en province.

Elle a pour but, comme chacun sait, de donner un centre de réunion aux ouvriers des villes, et de leur fournir ainsi un honnête moyen de distraction.

Les ouvriers peuvent au besoin puiser au sein de ces assemblées, des conseils fort salutaires et même une instruction relative, tant au point de vue religieux qu'au point de vue social, à l'aide des nombreuses conférences auxquelles il leur est donné d'assister. Ils se trouvent en outre en rapports fréquents avec des hommes riches et instruits : magistrats, officiers, etc., membres comme eux de l'association, contact qui ne peut que favoriser l'harmonie et la fusion de toutes les classes de la société.

Comme on le voit, cette œuvre ne peut que produire les meilleurs résultats pour le pays, car en favorisant la saine instruction de l'ouvrier, elle ne concourt pas moins efficacement à développer chez tous, la seule, la vraie fraternité dans l'ordre et dans la religion.

Vu les immenses dangers que cette noble association peut éviter à la classe ouvrière, et vu aussi le grand bien qu'elle peut produire à tous, « il est presque impossible, comme l'a dit Pie IX, d'en imaginer une meilleure, surtout dans les temps où nous vivons. »

Henri NADAL.

Variétés

Les Inondations du Lot.

(Suite).

1648. — La dixième inondation connue par les documents locaux est celle de 1648, au mois de février, dans la cinquième année du règne de Louis XIV. Toutes les rivières du Quercy sortirent de leur lit et s'élevèrent à une hauteur extraordinaire, mais non marquée d'une manière précise.

1662. — La onzième crue extraordinaire de la rivière qui nous occupe eut lieu le 27 février 1662, sous le règne de Louis XIV. Nous ne pouvons donner aucun détail sur cette nouvelle inondation. Tout ce que nous pouvons faire ici c'est que les dates des crues que nous avons données pour le XVI^e et XVII^e siècles, ne s'accordent nullement avec celles qui sont indiquées pour les inondations de la Garonne, ce qui ferait croire que le régime des eaux de ces fleuves sont tout à fait indépendants l'un de l'autre; ce qui

s'explique très-bien par la grande distance de leurs sources ; puisque celles de la Garonne se trouvent dans les Pyrénées et celles du Lot dans les Cévennes.

La même discordance se manifeste encore au xviii^e siècle. Les historiens du Quercy ne parlent nullement des inondations de 1707 et de 1709, dont la dernière, une des plus terribles, eut lieu à la suite d'un hiver exceptionnellement rigoureux. Même silence par rapport au débordement du 23 février 1711 qui fut même général à la suite de pluies diluviennes.

1728. — La première inondation du Lot au xviii^e siècle est celle du 19 janvier 1728. Elle est attestée par une inscription à moitié effacée, qui se trouve sur une pierre bâtie dans le mur de la maison Castanié, voisine de l'ancienne église des Pères de la Merci, au faubourg Saint-Georges. On lit sur cette pierre avec beaucoup de peine les mots suivants : *Anno Domini 1728 die 19^o Januarii exundans Olda huc usque venit.*

1783. — Ici nous arrivons à la plus mémorable de toutes les inondations du Lot qui affligea le Rouergue et le Quercy ; c'est celle du 7 mars 1783, qui se conserve encore dans les souvenirs du peuple, et dont la hauteur est marquée dans l'église Saint-Urcisse. Elle a été aussi figurée sur un plan de Cahors conservé aux archives.

D'après les rapports officiels, les pluies qui tombèrent pendant plusieurs jours occasionnèrent des débordements si considérables que des maisons, des champs entiers furent entraînés ; que plus de deux cents familles furent dépourvues de tout ce qu'elles possédaient, et que les dommages que ce fléau occasionna dans la haute Guienne furent évalués à 3,250,000 livres. (Procès-verbaux de l'administration provinciale.)

D'après les indications que nous avons pu recueillir, la hauteur de cette crue extraordinaire atteignit à Cahors, d'après les mesures actuelles, 9^m,03, c'est-à-dire 119 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille.

Ce terrible fléau mit en évidence deux hommes remarquables par leur courage et leur dévouement à l'humanité, quoique placés dans des positions sociales très-différentes. Nous devons quelques lignes à leur souvenir.

J. MALINOWSKI.

(A suivre).

Dernières nouvelles

Versailles, 27 décembre, 5 h., s.

La séance a ouvert par un discours de M. Raoul Duval, qui a justifié la coalition des bonapartistes, des ultra-légitimistes et de l'extrême gauche pour la nomination des sénateurs à vie par l'Assemblée.

M. Dufaure, garde des sceaux, a écarté cette justification, et s'est incliné devant les choix de la majorité. Il a répondu ensuite à diverses critiques formulées par l'orateur impérialiste contre le projet de loi sur la presse et sur l'état de siège.

M. le garde des sceaux a déclaré que le Gouvernement n'admettrait pas qu'on abusât du mot *révision* à propos des lois constitutionnelles, attendu que la révision ne peut être prononcée que dans certaines conditions légales. Il a ajouté qu'il ne serait pas permis d'attaquer devant les électeurs la Constitution ainsi que les journaux le font aujourd'hui.

Le centre droit ayant été vivement attaqué par M. Raoul Duval, M. le duc de Broglie monte à la tribune.

M. le duc de Broglie, dont le nom a été prononcé, répond à un fait personnel, et expose que la liste de candidats sénatoriaux préparée par le centre droit, et qui a échoué, était composée d'hommes qui sur tous les points politiques et religieux, touchant à la conscience humaine, étaient complètement d'accord.

M. de Castellane, à son tour, combat M. Raoul Duval, et dit que le parti du centre droit et de la droite incriminé par M. Raoul Duval, n'a jamais perdu et livré la France.

Parlant de la coalition des bonapartistes et des radicaux, il s'écrie « que les uns et les autres ont les mêmes instincts, c'est-à-dire les instincts révolutionnaires, et qu'au fond ils sont faits pour s'entendre. Il faut, ajoute-t-il, que la France connaisse bien cette situation, et voie bien clairement enlacés le drapeau de M. Gambetta et le drapeau de Napoléon IV. »

M. de Castellane rapproche le programme de M. Naquet du programme de M. Paul de Cassagnac, et dit qu'ils sont les mêmes au point de vue de l'impôt. Il rapproche encore le système de gouvernement de l'empire et le système de gouvernement du 4 Septembre, en ce qui regarde la presse, la liberté électorale et le droit de réunion, et il ne voit aucune différence entre eux.

D'après l'orateur, l'extrême gauche, qui appelait les bonapartistes des *misérables* il y a quelques mois, doit les appeler maintenant *des frères et des amis*. Il fait une grande distinction entre les

bonapartistes militants qui ont fait la dernière coalition et les anciens bonapartistes conservateurs, nombreux dans le pays, qui ne suivront pas l'exemple donné à Versailles.

M. Ernest Picard se plaint du langage qui a été tenu par M. le duc de Broglie. Il prétend que M. de Broglie a fait entendre le langage de l'ambition déçue.

M. de Ravinel : Et vous, le langage de l'ambition repue.

M. le président admoneste M. Picard et M. de Ravinel.

M. de Ravinel déclare qu'il prend la responsabilité de ses paroles, et qu'à ceux qui parlent d'ambition déçue il a bien fait de parler d'ambition repue.

Bourse de Paris.

Paris, 28 décembre 1875.

Rente 3 p. %	65.75
— 4 1/2 p. %	96.00
— 5 p. %	104.20

Bulletin bibliographique

LES LIVRES D'ÉTRENNES

BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION.

(J. Hetzel, éditeur, 18, rue Jacob, Paris).

L'île mystérieuse et *le Chancellor*, par Jules Verne, illustration de Ferat et Riou. — *Les Patins d'argent*, adapté de l'anglais par P.-J. Stahl, dessins de Th. Schuler. — *Le Chalet des Sapins* par Prosper Chazel, dessins de Th. Schuler. — *Les Deux Filles du squatter*, par Mayne-Reid. — Albums : *le Rosier du petit frère*, *la Bride sur le cou*, *l'A de Mlle Babet*, *Malbrough*, *l'Histoire de Bob aîné*, *la Grammaire de Mlle Lili*, *les Métamorphoses de Pierre*.

C'est une œuvre unique en son genre que cette collection Hetzel de livres spéciaux à l'enfance et à la jeunesse, si étonnamment variée et une pourtant dans son inspiration. Qu'elle touche à la science ou aux lettres, à l'éducation ou à la récréation, le même esprit l'anime. Tous ces livres ont, pour ainsi dire, leurs diplômes ; il n'en est pas un qui ne puisse être soumis à l'examen le plus rigoureux, sans sortir triomphant de l'épreuve. On peut dire d'eux qu'ils respirent la sincérité et qu'ils imposent la sécurité.

Cette année-ci encore, les livres nouveaux sont les dignes héritiers de leurs aînés. Voyons d'abord le côté imagination, récréation. A tout seigneur tout honneur : Jules Verne se montre le premier, un volume sous chaque bras. L'un s'appelle *le Chancellor* ; l'autre, vaste récit en trois parties, *l'île mystérieuse*. *Le Chancellor* est le journal de bord d'un naufragé. Peu de mois après sa publication in-18, les épisodes mêmes du *Chancellor* se reproduisaient plus terribles encore à bord de la chaloupe du *Kospatrik*. C'est la marque des romanciers puissants de peindre et, au besoin, de pressentir la réalité.

L'île mystérieuse est déjà célèbre. Combien de lecteurs jeunes ou mûrs du *Magasin d'éducation*, qui en a eu cette année la primeur se sont ingénies à en deviner le secret ! Car de même que *le Tour du monde en 80 jours*, ce nouveau et important roman cache une énigme qui ne se révèle qu'au dénouement. Et quel énigme ! Quel rébus fait pour émerveiller et séduire l'imagination ! Nous n'aurons garde de le déflorer : ce serait rendre un mauvais service à tant de curiosités attentives que cet émouvant récit va tenir en éveil depuis la dernière page jusqu'à la conclusion. Qu'il nous suffise de dire qu'elles seront largement payées de retour et que les curieux feront bien, quand ils se seront satisfaits, de lire ou de relire, dans l'œuvre de Jules Verne, cet admirable volume de *Vingt mille lieues sous les mers*, qui ne leur laissera plus rien à désirer.

P.-J. Stahl s'est montré, lui aussi, fidèle à son passé. Nous ne croyons pas qu'il y ait dans toute sa bibliothèque un roman plus attachant, plus humain et en même temps d'une plus charmante originalité, que ses *Patins d'argent*, illustrés par Théophile Schuler avec un goût vraiment exquis dans le détail. Ce délicieux livre est adapté de l'anglais de M. Mapes Dodge. Mais comme on voit bien que P.-J. Stahl a passé par là ! Comme au rare mérite de l'écrivain original s'ajoute la marque de l'esprit français ! La scène se passe en Hollande, où P.-J. Stahl a beaucoup voyagé et qu'il connaît comme la France. Ce pays si curieux, doué d'une physiologie si particulière, est un cadre pittoresque approprié à l'histoire la plus simple et la plus touchante à la fois. Jamais plus heureux emprunt n'a été fait à la littérature étrangère ; jamais livre n'a été plus digne d'obtenir en France ses lettres de naturalisation.

Le Chalet des Sapins est le digne pendant des *Patins d'argent*. L'Alsace après la Hollande, notre chère Alsace avec ses forêts de sapins, ses vallées verdoyantes, sa brave population forestière de schlitteurs, de sègères et de bûcherons. Chaque pays a jusque dans ses dehors, son originalité propre : la nature inanimée, les rochers, les bois ne sont point partout les mêmes. L'âme de la forêt ne se livre qu'à ceux qui l'ont approchée enfants, qui lui ont demandé son secret et qui ont reçu le don de traduire sa langue. M. Prosper Chazel est né à l'ombre de ces vallées couvertes de bois. De là un sentiment de la réalité qui parfois tient de l'évocation.

Si le cadre alsacien est à lui seul un élément de succès, le roman, par sa grâce et la vivacité spirituelle de ses allures, ne pourra manquer de gagner à l'écrivain autant d'amis que de lecteurs. M. Prosper Chazel a su montrer, dans une série d'épisodes tour à tour joyeux ou émouvants, ce que peut l'édu-

cation de la famille sur les tempéraments en apparence les plus rebelles. Ici encore, Théophile Schuler s'est mis de moitié dans l'œuvre de son compatriote. On devine avec quel plaisir et quelle vérité d'accent l'éminent artiste alsacien a reproduit ces forêts ou ces scènes d'intérieur, complices de ses premiers débuts.

La série des œuvres d'imagination proprement dites est close par *les Deux Filles du squatter* de Mayne-Reid, un nouveau récit de ces *Aventures de terre et de mer*, déjà si connues et si goûtées de la grande famille de la *Bibliothèque d'éducation et de récréation*. Comment ne pas rappeler en même temps *la Roche aux mouettes* de Jules Sandeau, *Romain Kalbris*, d'Hector Malot, *la Famille Chester*, *l'Histoire d'un âne et de deux jeunes filles*, qui viennent d'être couronnés par l'Académie après leurs aînés les *Contes et Récits de morale familiale* de P.-J. Stahl, et tant d'autres livres dont les années ne font que grandir et légitimer le succès ?

On sait que la bibliothèque Hetzel fait la part de chaque âge. Voici maintenant la série charmante des albums pour les bébés. C'est pour nous, chaque année, un nouveau sujet d'étonnement de voir avec quelle fécondité l'aimable bonne humeur de P.-J. Stahl pourvoit aux gentils appétits de sa mignonne clientèle. Amuser l'enfant à peine sorti du berceau par des courts récits pleins d'humour et par des images qui ne soient jamais, comme tant d'autres, ou tapageuses ou banales, quel tour de force ! Et la collection Stahl comprend dès aujourd'hui plus de cinquante albums !

La récolte de l'année est plus abondante que jamais. Un de ces albums est même un véritable livre, digne de prendre place dans la bibliothèque des grandes personnes en même temps que dans celle des petits savants de l'avenir. *Les Métamorphoses de Pierre le Cruel*, illustrée par Griset, un Français de Londres, nous montrent les merveilles du monde des fourmis avec une veuve comique digne de Grandville lui-même. — *Le Rosier du petit frère*, la *Bride sur le cou*, *La Tour, prends garde ! Malbrough*, sont les héritiers du *Cirque de la maison*, de la *Boulangère* et de tant d'autres fantaisies justement célèbres dans le monde des mioches. — Avec *l'A de mademoiselle Babet*, nous retrouvons P.-J. Stahl et Frolich associés comme de coutume et faisant assaut d'esprit et de gaieté, l'un avec la plume, l'autre avec le crayon. — *L'Histoire de Bob aîné* fera fortune : c'est l'odyssée d'un chien sous ses aspects les plus variés et traversant les destinées les plus diverses, pour terminer, en fin de compte, son existence orageuse dans le paradis des chiens : une bonne niche abritée du vent. — Enfin, *la Grammaire de mademoiselle Lili*, de M. Jean Macé, nous ramène cette sage et célèbre petite personne en train d'apprendre courageusement et gaïement les éléments de sa langue ; mais quel maître que l'auteur de *l'Histoire d'une bouchée de pain !*

Un des livres d'étrennes les plus intéressants que nous ayons lus et dont nous conseillons vivement la lecture, est certainement *la Contrée merveilleuse*. C'est un voyage dans l'Arizona et le nouveau Mexique, raconté par S. W. Cozzens, traduit par W. Battier. Édité avec le plus grand soin par MM. Garnier (1), cet ouvrage offre, par le récit, un intérêt soutenu que rend encore plus vif l'attrait des belles gravures qui illustrent presque chaque page. Les lecteurs aimeront à pénétrer, avec les explorateurs, dans ce vaste territoire d'Arizona, situé au sud-ouest des Etats-Unis ; ils visiteront les ruines de ses grandes cités, villes qui ont compté des siècles d'existence, ils descendront dans les profondeurs de ses ruines, admireront ses merveilleux paysages, ils camperont en paix dans ses belles vallées, ou bien encore ils partageront avec les hardis voyageurs les dangers d'un combat contre les Apaches, cette tribu cruelle et rusée qui a juré la destruction de la race blanche.

Au bout de ce voyage aux mille péripéties émouvantes, le lecteur satisfait, reconnaîtra qu'il vient de parcourir la partie la plus merveilleuse de ce merveilleux pays qu'on nomme les Etats-Unis.

(1) 6, Rue des Saints-Pères, Paris.

Crédit foncier de France.

Tirages du 22 décembre 1875.

Obligations foncières 3 et 4 % (1853). Le N° 120,910 gagne 100,000 fr. ; le N° 67,553 gagne 50,000 fr. ; le N° 106,597 gagne 40,000 fr. ; le N° 160,604 gagne 30,000 fr. ; le N° 34,926 gagne 20,000 fr. ; le N° 96,848 gagne 10,000 fr. ; les N°s 103,094, 56,701, 123,354, 194,517, 51,766, 165,078, 35,243, 74,240 gagnent chacun 5,000 fr.

Obligations foncières 4 % (1863). Numéro gagnant dans les 40 séries : 420 ; ce numéro gagne 100,000 fr. dans la 5^e série ; 30,000 fr. dans la 21^e série ; 5,000 fr. dans les séries 27^e, 39^e, 32^e, 15^e, 26^e, 13^e, 14^e, 10^e ; et 1,000 fr. dans chacune des 30 autres séries.

Obligations communales 4 % (1875). Le N° 125,067 gagne 100,000 fr. ; le N° 169,684 gagne 30,000 fr. ; les N°s 176,206, 378,247, 393,651, 291,647 gagnent chacun 10,000 fr. ; les N°s 141,118, 209,316, 251,082, 265,405, 29,577, 215,639, 335,872, 179,182, 31,059, 190,793 gagnent chacun 3,000 fr.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel PILON, de Paris.

On demande des représentants

Nous recommandons tout spécialement aux abonnés du *Journal du Lot*, le

GLOBE TERRESTRE

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT | ALPHONSE MOUREAUX
Professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris | Dessinateur au dépôt de la guerre

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées ont été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne le consulte jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc.

Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant une légère dépense pour se le procurer. Le globe dont nous reproduisons la figure répond aux besoins de l'homme du monde qui consulte et du savant qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre ; il est incliné sur l'écliptique et monté sur pied de bois noir verni. Édité par l'Institut géographique



que de Paris avec un soin parfait ; il offre des renseignements tous nouveaux :

- 1^o Les mers, fleuves, lacs sont tracés en BLEU ;
- 2^o Les chaînes de montagnes sont en BISTRE ;
- 3^o Les noms sont en NOIR, ainsi que les lignes de navigation et les câbles télégraphiques maritimes ;
- 4^o Les courants marins se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer : leur direction est indiquée par des flèches ;
- 5^o Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe.

Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant ce globe à la portée de toutes les bourses, grâce à des conventions particulières avec l'éditeur.

— Prix de ce globe rendu franco en province... 18 fr. — Deux de ces globes sont exposés au bureau du *Journal du Lot*, où l'on peut adresser les demandes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 160^e livraison (25 décembre 1875). — TEXTE : Le bonheur de François, par Mme Colomb. — La cape de ma grand-mère, par Mme Louise Muscat. — Le miroir de l'avenir, par Schiller. — La maison romaine, par Ch. de Raymond. — Les causeries du jeudi, par l'oncle Anselme. — Une croisière autour du monde, par W. H. G. Kingston.

DESSINS de A. Marie, Lancelot, Jahandier, Mesnel et Riou.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

ENCRIER MAGIQUE

INÉPUISABLE

APPAREIL GÉNÉRATEUR D'ENCRE

pour les besoins de chaque jour

400 MODÈLES DIFFÉRENTS

En vente à la librairie Hachette, CHEZ TOUS LES PAPEIERS ET LIBRAIRES

S'il est une invention aussi ingénieuse que véritablement pratique, c'est sans contredit, celle de l'*Encrier magique*. — En effet, il suffit de verser quelques gouttes d'eau dans l'appareil pour obtenir une encre d'une limpidité parfaite et du plus beau noir. — Si l'on joint à ces avantages celui de fournir des quantités pour ainsi dire indéfinies d'une encre excellente, on conviendra que l'*Encrier magique* est appelé à apporter les plus utiles réformes dans la fourniture de bureau aussi bien que dans les classes.

ÉTUDE

de M^e SCIPION DELBREIL, avoué à Cahors.

Assistance judiciaire,

EXTRAIT

de jugement portant séparation de biens.

Par jugement du tribunal civil de Cahors en date du quinze décembre courant, Jeanne Froment, sans profession, épouse d'Antoine Desplats, pourvue de l'assistance judiciaire, suivant décision du bureau de Cahors, en date du vingt mai dernier, a été séparée de biens d'avec ledit Antoine Desplats, son mari, cantonnier, avec lequel elle demeure, et est domiciliée de la commune de Mercuès.

Pour extrait certifié véritable à Cahors le vingt-quatre décembre mil huit cent soixante-quinze.

L'avoué poursuivant,

DELBREIL.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.



HORLOGERIE
LAMELLE, FILS,
RUE DE LA LIBERTÉ
A CAHORS

J'ai l'honneur d'informer mes nombreux clients que je vais me consacrer plus spécialement aux réparations concernant l'Horlogerie, et les pièces de précision, Chronomètres et autres. J'ose espérer qu'ils seront satisfaits des travaux confiés à mes soins.

CHAINES
OR, ARGENT
et
DOUBLÉ
CHAINES
DEUIL
CLEFS OR
ET ARGENT
PENDULES
de
PARIS & A CAISSE
TOURNE-BROCHES
RÉVEILS
ETC.

MONTRES
OR ET ARGENT
à
REMONTOIR
et
ÉCHAPPEMENTS
ANCRE,
LIGNE DROITE
et
A CYLINDRE

LIBRAIRIE MODERNE

J. GIRMA

Boulevard Nord, à Cahors.

Etrennes pour 1876

GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES EN TOUT GENRE
D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION
ÉDITIONS
DE LUXE ET A BON MARCHÉ, COLLECTIONS HACHETTE, HETZEL, GARNIER ETC.
Choix des Collections de la BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES
Bibliothèque ROSE, Bibliothèque BLANCHE (cette dernière dite des jeunes filles).
Volumes brochés et reliés. — **Paroissiens** de grand luxe.
ARTICLES DE LUXE
Buvards, Papeteries, Nécessaires, Albums photographiques, Porte-monnaies, Cassettes de mathématiques, Boîtes de couleurs, etc.
GRAND CHOIX de PARTITIONS et VOLUMES de MUSIQUE, brochés ou richement reliés. — Assortiment complet d'**Encriers magiques** inépuisables.
Calendriers éphémères à effeuiller. — Agendas de poche et de cabinet.
ABONNEMENT AUX JOURNAUX
Nota. Les Catalogues des livres d'Etrennes seront distribués gratuitement et adressés de même par la poste à qui en fera la demande.

LIBRAIRIE
ECCLÉSIASTIQUE, RELIGIEUSE ET CLASSIQUE
L. MIALET
Successeur de M. CALMETTE, fils
A CAHORS, boulevard Nord.
Livres d'Etrennes pour 1876

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE
CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois.
En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.	BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 180 fr.
Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.	CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr.
Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié. 700 fr.	MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr.
DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.	MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8°. 360 fr.
Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.	MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures. 118 fr.
Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.	LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50
Causas célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.	LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX ^e siècle, 45 vol. 600 fr.
Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.	DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustr. 60 fr.
PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.	SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol. 37 fr. 50
BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.	DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 19 vol. in-8°. 144 fr.
L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.	LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 102 fr.

OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

PÂTISSERIE, CONFISERIE LUTZY

RUE DE LA LIBERTÉ, A CAHORS.

Le Sieur LUTZY a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion du jour de l'an, on trouvera chez lui un grand assortiment de Bonbons fins, Fruits glacés, Chocolat, Crème, Marrons glacés. Grand assortiment de Boîtes en laque de Chine. Liqueur Marie Brizard, Chartreuse, Bénédicte. Glaces, Sorbets, Fromages glacés pour diners et soirées.

Lithographie Castanet

Sur les Boulevards, à Cahors.

AVIS aux personnes qui font usage de CARTES DE VISITE

Le temps doux étant très favorable aux travaux lithographiques, il est de l'intérêt des personnes qui ont à faire confectionner des Cartes de visite à l'occasion du jour de l'an, de se hâter de faire leurs commandes avant l'arrivée de la saison rigoureuse. Les Cartes commandées dès aujourd'hui seront immédiatement préparées alors même que leur livraison ne devra avoir lieu qu'à la fin du mois.

Le Sieur CASTANET fait d'ailleurs observer que, chaque année, il est obligé, à cause des commandes nombreuses qui lui sont faites, de retarder les livraisons des Cartes qui lui sont demandées trop tard.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.
id. pour les Départements. fr.

Grand Etablissement de PHOTOGRAPHIE

A Cahors, 40, rue de la Mairie, 40, Maison de la pharmacie Vinel.

G. KOLB

Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trosses de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de **coutellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.**

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE



de l'Abbaye de Fécamp (FRANCE)

AVIS
La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère.
Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.

Toujours exiger l'étiquette du bas portant la signature du Directeur-Général : A. LEGRAND Aîné.
Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure. — France.)
Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

A VENDRE
UNE PAIRE DE
Juments Bretonnes
LÉGÈRES
POUR LA VOITURE
S'adresser au Bureau du Journal.

LA RÉGLISSE
SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et
Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange
après les repas, on digère toujours très-bien. Un
seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.

1876
CALENDRIER
DU DÉPARTEMENT
DU LOT



EN VENTE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.
Cahors, imprimerie de A. Layton

Magasin de Bois à céder

Messieurs Lafargue, Richard, de Pay-l'Évêque, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils désirent céder leur Magasin de Bois.

La personne qui voudrait prendre la suite de cette bonne clientèle, trouvera auprès d'eux toute facilité pour traiter.

ÉTRENNES RICHES DU JOUR DE L'AN
A CAHORS

Bonbons extra-fins garantis. Marrons glacés. Cartonnage de luxe

LA VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale
préparée au bismuth,
par conséquent d'une action salutaire
sur la peau.
Elle est adhérente et invisible,
aussi donne-t-elle au teint une
fraîcheur naturelle.

Ch. FAY, INVENTEUR.

POMMADE SATIN

Pour conserver aux mains la souplesse
la douceur et les préserver
des gerçures et autres accidents
provoqués par le froid.
9, rue de la Paix. — Paris.

MALADIES de POITRINE

PHTHISIE
BRONCHITE, RHUMES
TOUX OPINIÂTRES
succès certain, guérison rapide par le

GRESSON B. DUPUY

Remède infailible contre les MALADIES
CHRONIQUES; puissant DÉPURATIF
végétal du SANG et des HUMEURS.
3-50 Lire la brochure délivrée gratis 3-50

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel,
pharmacien.